



AU SOMMAIRE

Sur une col'

- 1 L'ONU CI en action
- 2 L'ONU CI face à la presse
- 3 Sensibilisation
- 4 Messages de paix
- 5 Situation électorale
- 6 Portrait
- 7 L'image de la semaine
- 8 Sur ONU CI FM...

Sur une col'

Ce numéro de Onuci hebdo numéro 42 paraît à quelques heures de l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale en Côte d'Ivoire prévue 11 décembre et le jour de la clôture de la campagne électorale, ce 9 décembre à 00 heure. Des faits marquants qui peuvent permettre de réchauffer le climat social et de faire baisser la tension perceptible sont à signaler: la décision prise lundi 5 décembre de certains partis membres du Congrès National pour la Résistance et la Démocratie (CNRD), alliés de l'ex-parti au pouvoir de participer au scrutin à venir, la relaxe mardi 6 décembre des trois journalistes de Notre Voie et déclarés « non coupables » des faits qui leur étaient reprochés et mercredi 7 décembre. Les discussions menées avec le Chef de l'Onuci, Bert Koenders, le gouvernement ont convaincus les candidats de l'opposition de la valeur ajoutée dans le processus de réconciliation nationale, de démocratisation que revêt leur présence dans la course et s'ils sont élus, dans l'hémicycle. L'ONU CI s'est d'ailleurs félicité de la prise de cette décision du CNRD de participer aux élections législatives du 11 décembre 2011. La Mission onusienne estimant que cette attitude nouvelle renforce le caractère inclusif du scrutin législatif et accroît les chances d'une représentation plurielle au sein du Parlement qui devrait refléter toutes les sensibilités du peuple ivoirien. La campagne électorale s'est déroulée dans un climat dans l'ensemble apaisé même s'il faut regretter quelques échauffourées localisées, des tentatives d'intimidations, des actes d'incivisme, des attaques verbales, physique et cinq (5) décès. Les futurs parlementaires auront après ce scrutin la possibilité de se faire entendre, de défendre leur position pour le bien-être de leur « population » et partant, de leur pays. Tout est donc

réunir pour cette consultation électorale. Sur le volet sécuritaire, la responsabilité première est celle de la police, de la gendarmerie puis des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), toutes ces composantes soutenues par les Forces Impartiales (ONU CI et Licorne). La crispation née de la situation postélectorale de 2010 tend à se détendre et, les populations ivoiriennes doivent jouer leur partition au-delà de leurs différences pour la poursuite du processus de reconstruction de leur pays et/ou du pays dans lequel elles résident. Une fois encore, la communauté internationale a renouvelé son soutien multiforme à la Côte d'Ivoire ce vote. Comme lors de la présidentielle, le processus sera le même pour la validation du résultat (provisoire et final). La Commission Electorale Indépendante (CEI), le Conseil Constitutionnel puis au Chef de la Mission, certificateur de ces élections conformément à la résolution 1765(2007) paragraphe 6 du Conseil de sécurité, seront impliqués. Les critères de certification ont été énoncés, partagés avec les personnes concernées par ce scrutin et le certificateur « devra garantir que toutes les conditions nécessaires à la tenue d'élections ouvertes, libres, régulières et transparentes sont réunies à toutes les étapes des élections législatives à venir, conformément aux normes internationales et aux critères arrêtés d'un commun accord ». La certification finale intervenant après les décisions du Conseil Constitutionnel relatives aux contestations qui lui seront soumises sur les résultats proclamés par la CEI. Toutes les institutions une fois mise en place, la Côte d'Ivoire sera à n'en point douter mieux outillée, « équipée » pour répondre à certaines attentes et/ou exigences qui fondent la démocratie. Pour la CEI ce 11 décembre demeure le défi de l'organisation, de la sécurité, de la transparence, de l'équité et...du taux de parti-

cipation. « Cette élection ne sera qu'une étape du processus de réconciliation », dixit Bert Koenders, le Chef de l'ONUCI. Un processus à renforcer et consolider. Il faut espérer que cette étape permette au gouvernement en place de mener à bien ses différents chantiers, de relancer la machine de la

réconciliation nationale qui se nourrit de gestes, de signaux forts de toutes les parties pour que la Côte d'Ivoire entame l'an neuf sous de meilleures hospices. A ce stade s'il est nécessaire, la Communauté internationale répondra à nouveau présente.

1 *L'ONUCI en action*

• **Le chef de l'ONUCI assiste à la rencontre du Président ivoirien avec le corps diplomatique**

« C'était un discours extrêmement important, un discours de normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde. C'est un discours porté sur l'avenir de la Côte d'Ivoire, la réintégration, la nécessité de faire partie du monde qui se modernise très vite ». C'est le sentiment exprimé jeudi 08 décembre 2011, par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Bert Koenders, à l'issue de la rencontre solennelle du Président ivoirien, Alassane Dramane Ouattara, avec l'ensemble du corps diplomatique et les responsables des Institutions internationales. Le chef de l'ONUCI a indiqué avoir été touché par le fait que le Président Ouattara ait mis l'accent sur les trois volets importants que sont la réforme du secteur de la sécurité, la réconciliation nationale ainsi que la relance économique et la reconstruction nationale. « C'était constructif !!! Ce n'est pas le discours d'un Président qui veut rester seulement dans le pays mais qui voit l'avenir dans un monde globalisé », s'est

félicité M. Koenders. Par ailleurs, M. Koenders a souligné la partition que pourrait jouer l'ONUCI dans la nouvelle vision de la Côte d'Ivoire proposée par le Président Ouattara. « Après les élections et j'espère que cela se déroulera bien, c'est de voir la transition sur ces trois axes. Nous sommes là pour accompagner. C'est important parce que les années immédiates après les crises, ce sont là, les chances d'un pays de se retrouver dans la région et dans le monde ». Le Président Ouattara qui rencontrait pour la première fois depuis son investiture, l'ensemble du corps diplomatique et les responsables des Institutions internationales, tenait à les remercier pour l'appui apporté à la Côte d'Ivoire qui avait été secourue par une crise sans précédent qui avait mis en mal la cohésion sociale, l'économie et le secteur de la sécurité dont tous les indicateurs qui étaient passés au rouge ont aujourd'hui retrouvé la normalité.



• Le Représentant spécial visite l'ouest du pays, à quelques jours du scrutin législatif

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, Bert Koenders, s'est rendu mercredi 7 décembre à Toulepleu et Guiglo (dans l'ouest), à quelques jours des élections législatives du 11 décembre 2011. A Toulepleu, il s'agissait pour lui d'examiner les conditions du retour volontaire des réfugiés ivoiriens du Libéria. M. Koenders a rencontré les autorités préfectorales, conduites par le préfet Abdoul Karim Diarra, pour voir les mesures à prendre au niveau des populations et de la sécurité pour un bon accueil de ces réfugiés. A Guiglo, 116 km de Toulepleu, M Koenders a eu des entretiens avec le Préfet Koissi Miezan Henry Abel, avant d'avoir une série d'échanges avec les représentants des populations. Il les a appelées à conduire des élections apaisées pour faciliter la réconciliation. M Koenders a souligné l'appui logistique et sécuritaire de l'ONUCI pour un scrutin lé-

gislatif réussi. Répondant à une question sur le transfert de l'ex président Laurent Gbagbo, le Chef de l'ONUCI a expliqué que la décision avait été prise par la Cour pénale internationale (CPI) sans implication de l'ONU. Le Représentant spécial a ensuite rencontré les casques bleus de l'ONUCI. Il les a félicités du travail accompli et les a encouragés dans leur tâche de contribution à la sécurité du scrutin législatif. M. Koenders s'est particulièrement réjoui de la présence d'une compagnie bangladaise, venue de la Mission des Nations unies au Libéria (Minul) pour appuyer ses homologues de l'ONUCI, à cette période importante du processus électoral. Le Représentant spécial était accompagné pendant tout son séjour de la Représentante du HCR, Anne Encontre, et du Commandant adjoint de la Force, le Général Talla Niang.



• Le numéro 1 de l'ONUCI rend hommage aux volontaires des Nations Unies en service au sein de la Mission

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Bert Koenders, a pris part lundi 05 décembre 2011, à la célébration de la Journée Internationale des Volontaires (JIV) qui correspondait également à celle du 10ème anniversaire de l'Année Internationale des Volontaires. Placée sur le thème, « le volontariat, c'est important », la cérémonie a eu pour cadre le Village d'Enfants SOS d'Abobo (une commune d'Abidjan) et s'est déroulée en la présence

du Ministre de la promotion de la Jeunesse et du Service Civique, Alain Lobognon, de plusieurs associations de volontaires nationaux et internationaux ainsi que la Croix-Rouge et les Scouts. Dans son allocution, le Représentant spécial, Bert Koenders, a salué le volontarisme et rendu hommage aux Volontaires des Nations Unies (VNU), parmi lesquels les 300 internationaux de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les 30 du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et

du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le chef de l'ONUCI a ensuite lu le message du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon et rappelé que chaque année, le 5 décembre était une occasion de reconnaître la contribution des volontaires qui ont compris que chacun de nous pouvait changer les choses en faisant parler son cœur et en agissant. A sa suite, lisant le message de la Coordinatrice Exécutive du Programme des VNU, Flavia Pansieri, le chef du Bureau d'appui des VNU à l'ONUCI, Jacques Mouaya a eu ces mots : « le volontariat est capable d'influencer positivement la vie intérieure des individus, des communautés et des sociétés en créant des liens de confiance et de réciprocité entre tous ». Pour le Ministre de la promotion de la Jeunesse et du Service Civique, Alain Lobognon, le volontariat profite tant à l'ensemble de la société qu'au volontaire lui-même et contribue au renforcement de la cohésion sociale. Il a souhaité que

chaque Gouvernement œuvre pour la reconnaissance de la contribution des volontaires. Le Directeur du village d'Enfants SOS d'Abobo, Kouassi Bath Mathias, dont l'établissement a abrité pour cette célébration, a souligné la fierté de sa structure, qui fête cette année ses 40 ans d'existence et qui connaît quelques difficultés, d'abriter cette cérémonie qui cadre avec l'essence des villages d'Enfants SOS et a plaidé pour une rénovation des installations et l'implantation d'un Programme de Renforcement de la Famille village et d'un village à Yamoussoukro en plus du second qui existe depuis 1973 à Aboisso. Cette célébration s'est déroulée en présence des pensionnaires du Village d'Enfants SOS d'Abobo et a été enrichie par des témoignages de volontaires tant nationaux qu'internationaux sur leur plaisir à servir les autres. Des certificats de reconnaissance ont été remis aux VNU, parmi eux, une qui avait perdu la vie au cours de la crise postélectorale.



• Les Forces Impartiales rassurent les Forces Républicaines de leur soutien

La sécurisation des élections des Députées à l'Assemblée Nationale préoccupe au plus haut niveau, les premiers responsables de l'armée ivoirienne ainsi que les forces impartiales en Côte d'Ivoire que sont l'ONUCI et la Force Licorne. Le Samedi 03 décembre 2011, ces responsables militaires avec à leur tête le Chef d'Etat major de l'armée ivoirienne (CEMA), le Général Soumaïlla Bakayoko ont rendu visite aux hommes en tenue en poste à Daloa et ses environs, issus de la police de la gendarmerie et des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Le Général Gnakoudè Berena, Chef de la Force ainsi que le Colonel Leport, Commandant de la force licorne ont participé à cette rencontre.

Le principal menu de cette visite : le plan de sécurisation des élections législatives du 11 décembre 2011 qui à en croire Soumaïlla Bakayoko, doit être une réussite dans sa mise en œuvre. Le CEMA a donné des instructions précises à ses hommes. « Vous avez pour mission de sécuriser les électeurs et les lieux de vote. Votre présence doit les rassurer. Ceux qui retourneront leur fusils contre les populations qu'ils sont censés protéger seront tout simplement radiés des effectifs » a menacé le Général Soumaïlla Bakayoko. En outre, il a annoncé le déploiement de deux bataillons de l'armée ivoirienne tout au long de la frontière ouest dans la cadre de la sécurisation. A sa suite, le Général Berena Gnakoudé,

a rappelé la particularité du secteur ouest du fait de l'impact de la crise postélectorale. « Les nouvelles qui nous parviennent concernant la sécurité dans le secteur ouest ne sont pas très bonnes. La zone est encore fragile. Il y a des armes qui circulent. Vous devez donc sécuriser les populations afin qu'elles accomplissent leur devoir civique dans la sérénité.» A-t-il rappelé. A l'étape de San Pedro le 6 décembre, ils ont été rejoints par le Commandant supérieur de la gendarmerie, le général Kouassi Kouakou Gervais, le Directeur général de la police, le général Bredou M'Bia.



• La Mission onusienne contribue au transport du matériel électoral sensible



L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), a débuté le 7 décembre 2011, le convoi du matériel électoral sensible destiné à l'organisation de l'élection des Députés à l'Assemblée nationale du 11 décembre 2011. Ce matériel se compose de bulletins de vote, procès verbaux de dépouillement des votes, encre indélébile et autres imprimés

électoraux pour les bureaux de vote). Le transport de ce matériel est assuré par voie aérienne et terrestre, sous escorte de la Force de l'ONUCI dans le cadre de l'appui de l'ONUCI à la Commission Electorale Indépendante (CEI) à partir des entrepôts d'Abidjan et de Yamoussoukro. Plusieurs localités ont déjà été desservies, notamment Boundiali, Kouibly et Tengrela. A l'agenda des prochains convois sont inscrites les localités de Biankouma, Bloléquin, Danané, Duékoué, Ferkessedougou, Guiglo, Odienné, Toulepleu, Touba, Zouan-Hounien. L'ONUCI continue de consentir tous les efforts pour garantir l'acheminement à bonne date du matériel sur l'ensemble du territoire jusqu'au niveau des Commissions électorales communales et sous-préfectorales, tenant compte du rythme de mise à disposition de ce matériel par la Commission électorale indépendante. La seconde phase de la chaîne de distribution, des commissions locales jusqu'aux bureaux de vote, sera assurée par la CEI avec le support de l'UNOPS et du PNUD. Pour rappel, la Mission avait acheminé du 25 au 28 novembre, le matériel non sensible destiné aux Commissions électorales communales et sous-préfectorales.

• L'ONUCI et Peace and Sport, une synergie pour la paix par le sport

« La paix par le sport », « le sport facteur de rapprochement », « le sport école de vie », le fair-play nous inculque l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite », des nombreux messages de paix que partagent l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et l'Organisation non gouvernementale Peace and Sport présidée par Son Excellence le Prince Albert II de Monaco. Recevant le 6 décembre 2011 au siège

de l'ONUCI M. Yves Jamoneau, Responsable Afrique des projets de Peace and Sport lors d'une séance de travail, M. Hamadou Touré, Directeur de la Division de l'Information Publique de l'ONUCI a réaffirmé l'engagement de la Mission à utiliser le sport comme outil pour renforcer la cohésion sociale et la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. Lors de leurs échanges, il a été question de la mise en synergie de certaines activités

de sensibilisation, de communication dans le cadre de la consolidation de la paix. M. Touré a rappelé que l'ONUCI a intégré le sport dans sa stratégie de communication depuis de nombreuses années et organise et/ou soutien des activités inclusives qui permettent de faire de la sensibilisation sur diverses thématiques. Le responsable Afrique de cette ONG s'est dit ravi de constater que l'ONUCI utilisait le sport à ce niveau, de façon régu-

lière et comme un précurseur. Leur souhait commun est de renforcer le partenariat avec la Mission, relation qui avait permis à l'ONUCI de faire partager son expertise dans ce domaine en novembre 2009 lors du 3ème Forum International Peace and Sport à Monaco devant plus de 400 participants (Ministres des sports, Comité Nationaux Olympiques, Athlètes, etc.).

2 *L'ONUCI face à la presse :*



Une conférence de presse hebdomadaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) s'est tenue le 8 décembre 2011 à quelques heures du scrutin législatif. Hamadoun Touré, le Porte Parole de la Mission l'a animée. Extraits.

Appels du Représentant spécial, Bert Koenders

« A quelques heures de la fin de la campagne électorale pour l'élection des députés, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Bert Koenders, observe que le calme a prévalu de manière globale. En revanche, il déplore très vivement les incidents isolés impliquant très souvent la présence d'hommes armés autour des candidats, perturbant la quiétude des populations et violant les dispositions réglementaires en la matière. Il lance un appel pressant aux autorités compétentes pour qu'elles fassent immédiatement respecter la loi en vigueur et assurer un traitement égal à tous les candidats.

Le Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) exhorte les populations et toutes les parties ivoiriennes à se hisser à la hauteur de l'événement par leur conduite afin que le vote se déroule dans un environnement serein et apaisé pour servir de levain à la réconciliation nationale. Il demeure convaincu que les Ivoiriens éviteront toute provocation inutile et tout excès préjudiciable au processus électoral dans son ensemble. »

Appui de l'ONUCI au transport du matériel électoral sensible

« La mission onusienne poursuit le convoyage du matériel électoral sensible destiné à l'organisation de l'élection des Députés à l'Assemblée nationale du 11 décembre 2011. Ce matériel se compose de bulletins de vote, procès verbaux de dépouillement des votes, encre indélébile et autres imprimés électoraux pour les bureaux de vote. L'opération a débuté le mercredi 7 décembre.

L'ONUCI continue de consentir tous les efforts pour garantir l'acheminement à bonne date du matériel sur l'ensemble du territoire jusqu'au niveau des Commissions électorales communales et sous-préfectorales, tenant compte du rythme de mise à disposition de ce matériel par la Commission électorale indépendante.

L'ONUCI encourage la CEI à poursuivre ses efforts pour un scrutin apaisé, inclusif et transparent à bonne date »

Appui de la FORCE

« Les patrouilles mixtes avec leurs homologues des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) s'intensifient à l'Ouest et encore plus à la frontière Libérienne, ce qui contribue à l'amélioration de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire.

Le commandant de la force, le Général Gnakoudé Béréna, a présidé le 7 décembre, la réunion des commandants des secteurs pour discuter et finaliser les dispositions prises par la Force pour participer au bon déroulement des élections législatives. »

Actions humanitaires

« La Force de l'ONUCI a traité 1215 patients gratuitement et distribué 106250 litres d'eau potable au profit de la population au cours de la semaine écoulée »

Activités opérationnelles de la Force

« Les Forces Onusiennes ont effectué 1321 patrouilles terrestres et aériennes de la semaine passée. Parallèlement au transport du matériel électoral, le plan de sécurité se met en place. Un renfort est venu de la Mission des Nations Unies au Liberia avec une compagnie pakistanaise. »

3 *Sensibilisation :*

- **Les FRCI déployés à Odienné sensibilisés sur les Droits de l'Homme et sur leur rôle en période électorale**

Pour mieux appuyer les autorités ivoiriennes pour la tenue d'élections libres, transparentes et démocratiques dans un environnement électoral apaisé, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à travers sa composante militaire de la police des Nations Unies (UNPOL) basée à Odienné à 867 km au nord-ouest d'Abidjan, a initiée le lundi 05 décembre 2011, une session de formation sur le « le rôle des forces de sécurité en période électorale » destinée aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Rappeler les missions des agents de la force publique et leur faire prendre conscience du caractère particulièrement sensible de toute période électorale afin de permettre l'ex-

pression des libertés individuelles et collectives, étaient entre autres les objectifs principaux de cette formation initiée par l'ONUCI. Ces rencontres entre l'ONUCI et les différents partenaires du processus de paix, s'inscrivent dans le cadre de l'appui de la Mission onusienne, à la réconciliation nationale et à la normalisation de la vie politique et institutionnelle en Côte d'Ivoire par des élections libres, démocratiques et transparentes. Au total, ce sont trois cent trois (303) participants issus des différents commissariats de police et brigades de gendarmerie de la région du Kabadougou et du Folon qui seront formés du 5 au 9 décembre.



- **L'Onuci invite les animateurs des radios de proximité de la Vallée du Bandama à s'impliquer dans la lutte contre les violences faites aux femmes**

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a organisé du 5 au 6 décembre 2011, un atelier de formation sur les violences basées sur le genre (VBG) à l'intention d'une vingtaine d'animateurs des radios de la Vallée du Bandama. A l'ouverture des travaux, Flora Touali du Bureau des droits de l'Homme de l'ONUCI à Bouaké, a indiqué que ce séminaire répon-

dit au souci de faire de ces animateurs de radios, des acteurs de lutte contre les violences basées sur le genre. « Vous êtes des acteurs importants dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Vous êtes notre porte-voix. Je vous demande de vous impliquer activement dans la lutte contre ce fléau à travers des reportages et d'émissions relatives aux questions liées aux droits

de l'homme en général et aux VBG en particulier », a-t-elle fait savoir. Selon Armand Irié, co-animateur de cet atelier et Chargé des projets et du suivi évaluation à l'Organisation Internationale pour les droits et solidarité en Afrique, OIS-Afrique, l'information a un impact sur la communauté. « Vous, animateurs de radios, avez besoin d'être intégrés dans le processus de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre pour mieux informer les populations et aider éventuellement

les victimes », a-t-il soutenu. Il faut noter qu'une vingtaine d'animateurs de radios ont pris part à ce séminaire. Cette formation permettra aux initiateurs de vulgariser auprès des radios de proximité les normes nationales et internationales relatives aux droits de l'Homme en vue d'une bonne compréhension des enjeux en la matière, et surtout le rôle majeur qu'ils peuvent jouer dans la promotion des droits de l'Homme.



• L'ONUCI et les responsables des associations de défense des droits des femmes de Duekoué échangent

La défense des droits des femmes est un sujet important qui ne laisse pas indifférente l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). A cet effet, Soumana Kouyaté, au nom du chef de la Mission, le Major Rubana Nowshin Mithela, Coordinatrice des affaires civilo-militaires, représentant le Commandant du Secteur Ouest, et le Colonel Abdellah Adjari du Bataillon marocain ont eu une séance de travail, lundi 5 novembre, avec les ONG et associations de défense des droits des femmes, au Centre social de Duekoué. Cette rencontre s'inscrit dans le prolongement de la rencontre que les femmes ont eue avec la Représentante spéciale chargée des violences basées sur le genre, Margot Wallstrom, jeudi 24 novembre dans cette localité. Selon les leaders de femmes, elles sont venues solliciter le concours de l'ONUCI afin de les rassurer quant aux menaces sécuritaires qui pourraient découler de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale. Les responsables de l'ONUCI ont fait savoir que l'institution allait intensifier ses propres patrouilles propres et celles faites avec la police et la gendarmerie pour garantir une sécurisation optimale du

scrutin législatif. Ils ont aussi invité les femmes à dénoncer avec impartialité tous les abus dont elles pourraient être victimes pour que la Mission les assiste.



• Le Morbatt contribue à l'éducation des élèves de l'école primaire publique de Nikra I de Duekoué

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), basée à Duekoué, a offert des kits scolaires, aux élèves de l'école primaire publique de Nikra I de Guiglo, localité située à 532 km à l'ouest d'Abidjan. Nikra est un sous quartier de la ville de Guiglo, qui abrite le groupe scolaire composé de deux écoles, Nikra I et II. Le 15^e contingent du bataillon Marocain a fait ce don le 8 décembre en remettant aux élèves de 31 kits scolaires, composés d'un sac, 3 stylos (noir, vert, rouge), une règle, un compas et une paire de ciseau. Au nom du Colonel major, Najib Batal, commandant de ce contingent du bataillon Marocain (MORBATT), le commandant Krombi a rappelé les liens d'amitié et de fraternité qui lient le Maroc à la Côte d'Ivoire. « Le MORBATT tient à soutenir les populations de Côte d'Ivoire en général et de manière particulière celles du Moyen Cavally » a-t-il indiqué. Pour sa part, Pascal Droh, directeur de l'E.P.P Nikra I a indiqué que ce soutien est considérable en cette période de sortie de crise qui a durement éprouvé les populations de Guiglo. « Le groupe scolaire Nikra, regorge en grande partie d'enfants des déplacés internes et de réfugiés Libériens vivant dans le dénuement total ». M. Droh a expliqué qu'une centaine d'enfants du quartier Nakri en âge d'être scolarisés sont encore à la maison par manque de structure d'accueil.

Dans ce sens il a fait un vibrant plaidoyer à l'endroit de la Mission : « je voudrais que l'ONUCI, nous vienne en aide en réhabilitant un bâtiment de 3 classes pour donner la chance aux enfants restés à la maison d'apprendre à lire et écrire » a-t-il souhaité. Pour l'histoire, l'école primaire publique Nikra I a été créée en 1977, elle dispose de 6 classes allant de la classe de rattrapage, jusqu'au Cours moyen élémentaire 2^{ème} (CM2). L'école a un effectif de 390 élèves, regroupant en moyenne une soixantaine d'élèves.



4 Messages de paix...

Bert Koenders, Chef de l'ONUCI (Visite à l'Ouest pour s'enquérir des conditions de retour des réfugiés ivoiriens)

« C'est très important pour nous d'être à Toulepleu pour voir si c'est apaisé ou pas. Il y a eu beaucoup de tension. Sur le terrain il y a des candidats qui sont en campagne ils sont partout dans la région, il y a aussi l'aspect sécuritaire et je sais que les forces de police ici mais aussi des Nations Unies sont prêtes à aider à sécuriser les élections pour tout le monde et nous sommes neutres dans ce domaine »

Boureima Badini, Représentant spécial du Facilitateur

(Audience chez le Chef de la Mission de l'ONUCI)

« Que la paix soit une paix vraiment inclusive pour tous, que tous les candidats puissent faire campagne, que le jour du vote, les électeurs aillent dans la paix et la tranquillité faire leur choix, et que les résultats soient des résultats qui engagent pratiquement tout le monde. C'est le souci majeur de tous les responsables qui gèrent ce processus de sortie de crise »

5 Situation électorale:

L'élection des Députés à l'Assemblée Nationale du dimanche 11 décembre 2011 qui se déroule en Côte d'Ivoire constitue la dernière consultation du processus de sortie de crise. Comment les résultats sont-ils acheminés ? De combien de temps dispose la Commission Electorale pour transmettre au Conseil Constitutionnel les résultats provisoires ? Quel est le rôle de chaque partie ? Quelques éléments de réponse.

I - Ouverture du scrutin

- A 7 heures 00, le Bureau de vote est prêt à fonctionner et les électeurs peuvent entrer.
- Avant le début du scrutin, l'urne vide doit être présentée ouverte aux personnes se trouvant dans la salle.
- Elle est fermée par le Président qui appose les scellés numérotés, en présence des membres du Bureau de vote, et /ou des représentants des candidats ainsi que des électeurs et /ou des observateurs présents.
- Le Président déclare que le scrutin est ouvert. Mention en est faite au procès-verbal avec indication de l'heure.

II- Droits et devoirs des représentants des candidats

- Dans chaque bureau de vote, il peut y avoir un représentant de candidat. Il peut être accompagné d'un suppléant qui doit rester dehors pour éviter que trop de personnes ne soient dans le bureau de vote au même moment. Le représentant, à son arrivée, doit se présenter au Président et lui indiquer qui il représente
- Le représentant doit s'adresser au président du bureau de vote poliment en toute occasion.
 - Le représentant ne peut pas donner d'ordre au Président du bureau de vote.
 - Le représentant ne peut pas tenter d'influencer les électeurs.
 - Le représentant doit respecter le secret du vote.
 - Le représentant ne peut pas faire de campagne électorale et porter des signes de son candidat.
 - Le représentant ne peut pas intervenir dans le déroulement du vote ou le perturber.
 - Le représentant doit respecter les autres représentants et leurs droits.
 - Le représentant a le droit d'assister à l'ouverture du bureau de vote.
 - Le représentant a le droit de suivre le vote.
 - Le représentant a le droit d'assister de suivre le dépouillement des votes.
 - Le représentant a le droit de se faire remplacer par son suppléant.
 - Le représentant a le droit de faire remarquer une irrégularité au Président.
 - Le représentant a le droit de demander au Président de noter sa remarque au PV.
 - Le représentant a le droit de disposer d'une copie du PV.
 - Le représentant a le droit de vérifier les autres copies du PV remises aux autres représentants.
 - Le représentant a le droit de refuser de signer le PV et de demander au président d'indiquer sur le PV les raisons pour lesquelles il a refusé de signer.

III- Le déroulement du scrutin

a. Le cas général et les différentes étapes :

1. Quand l'électeur se présente, un membre du bureau de vote vérifie le numéro du Bureau de vote sur sa carte d'électeur et à défaut, lui demande de présenter sa nouvelle carte nationale d'identité. Si l'électeur n'a ni sa nouvelle carte nationale d'identité, ni sa carte d'électeur, il est invité à se retirer du Bureau de vote. Il ne peut pas voter, même s'il est inscrit.
 2. Si l'électeur présente sa carte d'électeur, l'agent électoral lit à haute voix le numéro de cette carte.
 3. Un membre du Bureau de Vote vérifie l'identité de l'électeur et son inscription sur la liste d'émargement, puis, il examine les deux mains de l'électeur pour s'assurer qu'il n'y a pas de traces d'encre indélébile prouvant qu'il a déjà voté.
 4. Si l'électeur est inscrit sur la liste d'émargement du bureau de vote et ne présente aucune trace d'encre indélébile, le président du bureau de vote prend un bulletin de vote et l'estam-pille à l'aide d'un hologramme.
 5. Le Président veille ensuite à ce que l'électeur passe seul par l'isoloir. S'il s'agit d'une personne physiquement incapable de voter seul, elle peut se faire accompagner d'un électeur de son choix.
 6. Muni du bulletin de vote, l'électeur se rend dans l'isoloir pour effectuer son vote en cochant par une croix, la case correspondant à son choix ou en apposant son empreinte digitale dans cette case.
 7. L'électeur met lui-même son bulletin dans l'urne. S'il est physiquement incapable de le faire seul, il peut se faire aider par un électeur de son choix
 8. L'électeur signe en face de son nom sur la liste d'émargement ou y appose son empreinte digitale s'il ne sait pas signer
 9. Lorsqu'un électeur ne peut pas signer en raison d'un handicap, l'émargement est apposé par un électeur de son choix, la signature étant alors suivie de la mention : «**l'électeur n'a pu signer**»
- Lorsqu'un électeur refuse de signer, le président du bureau de vote fait inscrire la mention «a refusé de signer» en lieu et place de sa signature.
- Le Président s'assure que l'émargement ou l'empreinte digitale a été apposé rigoureusement en face du nom de l'électeur, dans la colonne adéquate.
10. Un des membres du bureau de vote appose le tampon «**A VOTE**» sur
 11. la carte de l'électeur
 12. et la lui rend. Ensuite, l'électeur trempe l'index gauche ou a défaut dans l'encre indélébile
 13. et sort de la salle de vote.

NB : • Le flacon d'encre indélébile doit être agité toutes les demi-heures • Pendant la durée du scrutin, les bulletins présentant un défaut sont maintenus sur la souche.

b. Cas particuliers

1. L'électeur possède une carte d'électeur mais celle-ci contient des erreurs matérielles. L'électeur est admis à voter
2. L'électeur n'a pas sa carte d'électeur, mais a sa nouvelle carte nationale d'identité ; un membre du Bureau de vote vérifie sa présence sur la liste d'émargement.

S'il y est, il est admis à voter sans sa carte d'électeur.
3. L'électeur a sa nouvelle carte nationale d'identité et sa carte d'électeur mais ne figure pas sur la liste d'émargement. Il ne peut pas prendre part au vote.

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a été saisie par Les électeurs qui ont perdu leur carte d'électeur lors de la crise post-électorale seront exceptionnellement autorisés à participer au vote du dimanche 11 décembre 2011, à condition :

- 1/ qu'ils soient inscrits sur la liste électorale et sur la liste d'émargement de leur bureau de vote ;
- 2/ qu'ils soient en possession d'une attestation d'identité avec photo.

c. Suivi et observation :

Sont autorisés à suivre ou à observer les opérations de vote dans les bureaux de vote :

1. Les personnes autorisées à suivre le déroulement du scrutin et le dépouillement :
 - les membres de la Commission Centrale de la CEI
 - les membres des Commissions Déconcentrées (CER, CED, CESP, CEC).

IV- Les personnes accréditées à observer le déroulement du scrutin et le dépouillement :

- les représentants et les délégués de chaque candidat ou liste de candidats
- les candidats
- les observateurs nationaux ou internationaux.

V - Clôture et dépouillement :

1- Déclaration de clôture par le Président

- A 17 heures, le Président annonce officiellement la clôture du scrutin et en fait consigner l'heure sur le procès-verbal
- S'il reste encore des électeurs en rang pour voter, il fait collecter leurs cartes et en fait mention au procès-verbal. Ces électeurs sont autorisés à voter.
- Après la collecte des cartes des électeurs dans le rang, aucun autre électeur ne peut être autorisé à voter.
- Les cartes collectées sont déposées sur la table au vu de tous.
- Un des secrétaires du Bureau de vote appelle les électeurs dont les cartes ont été collectées, pour leur permettre de voter à tour de rôle.

2- Les cas de nullité

- Les bulletins portant des signes de reconnaissance, telle que la signature de l'électeur ;
- Les bulletins comportant le choix de plusieurs candidats ;
- Les bulletins dont les choix sont à cheval sur deux (2) ou plusieurs candidats ;
- Les bulletins ne comportant pas l'un des éléments de sécurité ou non conformes au modèle utilisé ;
- Les bulletins portant des surcharges ou des ratures ou toute autre mention supplémentaire ;
- Les bulletins ne comportant aucun choix.

3- Documents à joindre au procès-verbal

- Les feuilles de pointage en quatre exemplaires.
- La fiche de résultats en quatre exemplaires.

4 -Publication des résultats

- Après la rédaction du procès-verbal, le Président pro-

clame publiquement les résultats du Bureau de vote.
- Il en informe la Commission Electorale Locale ou son délégué.
- Les résultats sont annoncés publiquement et affichés devant le bureau de vote

VI - Transmission des résultats :

Muni des documents indiqués plus haut, le Président se rend directement au siège de la Commission Electorale Locale en vue du recensement général des votes de la circonscription. A cet effet, il place, en présence des représentants des candidats et des électeurs présents, les bulletins valables, les bulletins nuls, les procès verbaux de vote et de dépouillement dans des enveloppes distinctes scellées.

La Commission centrale de la CEI, au cours de sa réunion tenue ce jeudi 1er décembre 2011 a réaffirmé la décision de poursuivre le mode de transmission retenu lors de l'élection présidentielle à savoir : faire un comptage manuel et électronique des suffrages du scrutin législatif.

VII - Operations postélectorales :

Les opérations postélectorales concernent, pour l'essentiel, la proclamation des résultats et le contentieux électoral.

A. La proclamation des résultats :

- A l'issue de l'opération de dépouillement des voix et de proclamation des résultats dans chaque Bureau de Vote, ceux-ci sont centralisés au niveau de la Commission Electorale Locale.
- Après la centralisation des résultats et au terme des différents calculs, les résultats provisoires de la circonscription sont proclamés par la CEL et transmis au siège de la Commission Electorale Indépendante par voie hiérarchique.
- Ces résultats sont communiqués officiellement à l'ensemble du pays par la Commission Electorale Indépendante.

B. Le contentieux

Le contentieux naît de la contestation des résultats par un candidat. Dans cette hypothèse, le candidat saisit les juridictions compétentes.
(Sources documents de la CEI)

Concernant les médias

L'ONUCI plaide pour une meilleure couverture de la campagne électorale
L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) constate que quatre jours après l'ouverture de la campagne électorale pour les élections législatives du 11 décembre 2011, des efforts restent à faire dans l'équilibre de l'information et le traitement des activités des candidats. L'ONUCI appelle les structures intervenant dans la couverture médiatique des élections à se conformer à la législation en vigueur dans ce domaine, notamment les lois portant régime juridique de la presse et de la communication audiovisuelle et aux dispositions du code électoral. L'ONUCI invite vivement les organes de régulation à maintenir leur vigilance pour prévenir toute violation de leurs décisions en la matière.

• L'Onuci salue la relaxe de trois journalistes ivoiriens

L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) estime que la relaxe des trois journalistes du quotidien NOTRE VOIE intervenue ce mardi est un développement encourageant dans le respect de la liberté d'expression. La décision prise par la justice est conforme à l'existence d'une presse plurielle reflétant les diverses sensibilités politiques. De même, l'on peut espérer qu'elle va contribuer à la détente politique et sociale qui apparaît progressivement dans une atmosphère de campagne électorale vulnérable aux tensions et aux passions. L'ONUCI tient à rappeler à toutes les parties concernées la nécessité d'éviter les excès qui pourraient remettre en cause les acquis démocratiques et donc nuire à l'intérêt général.



6 *Portrait : Christine MBELU (Conseillère Electorale au Bureau Régional Electoral Régional (BER) de Divo)*

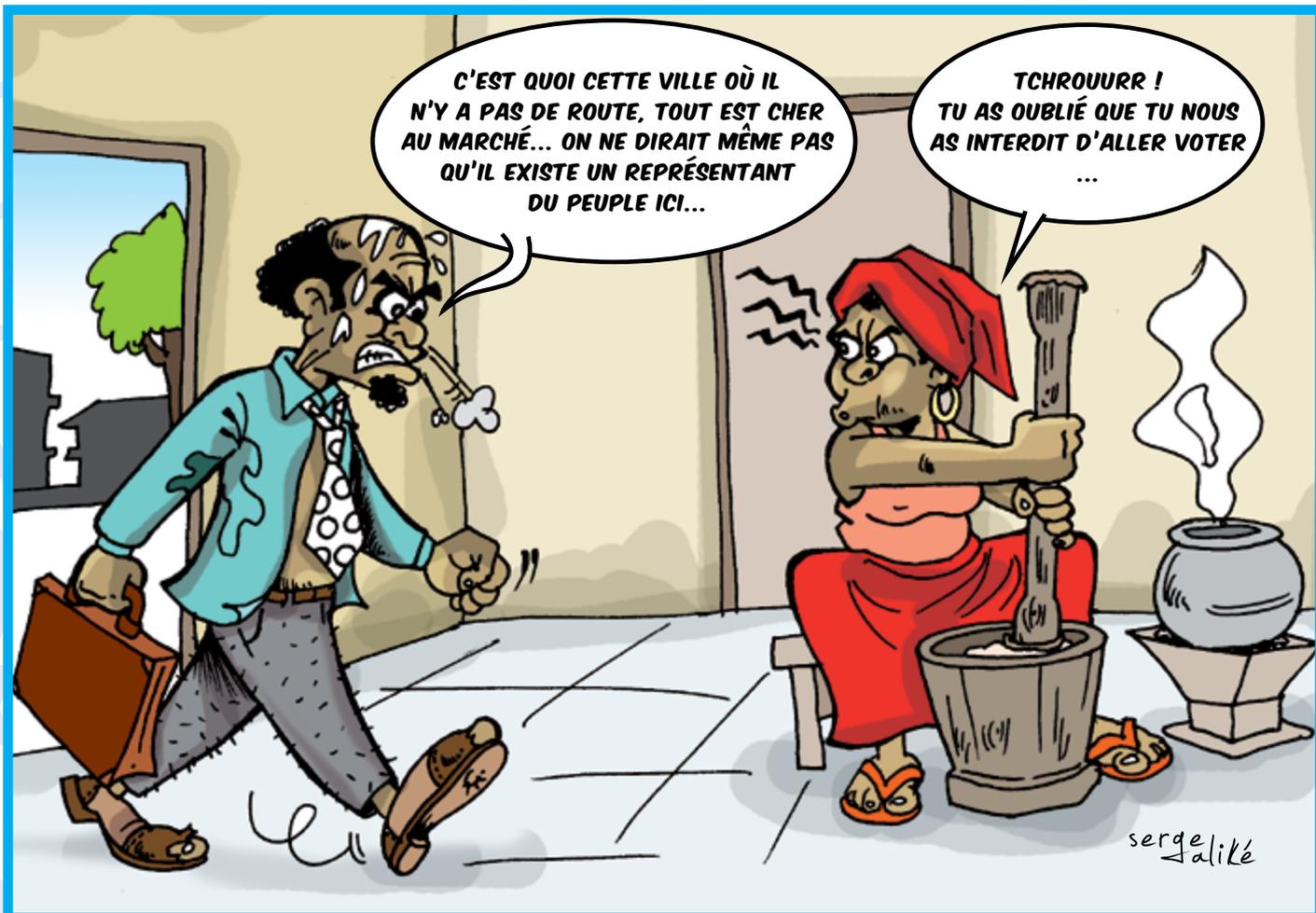
« *Un désir d'apprendre, de partager mon expérience et de contribuer au retour de la paix en Côte d'Ivoire* »

« *Je désire de tout mon cœur, que la Côte d'Ivoire soit unifiée, paisible et que les citoyens vivent en harmonie et se remettent au travail. Je suis convaincue que les ivoiriens y arriveront.* » Ces propos sont un cri de cœur pour la Côte d'Ivoire, de Christine MBELU, Conseillère Electorale au Bureau électoral régional de Divo qui affirme, aimer ce beau pays et lui vouer un intérêt particulier. Arrivée à l'ONUCI en Août 2008, Christine qui a enseigné l'Anglais pendant dix ans dans son pays d'origine, la République Démocratique du Congo (RDC), n'est pas à sa première expérience au sein d'une mission de paix. Elle a d'abord contribué au processus électoral de son pays en tant qu'Assistante Logistique et Formatrice Electorale à la Commission Electorale Indépendante de la RDC, avant d'intégrer la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo de l'époque (MONUC), au poste d'Assistante aux Affaires Politiques, de 2006 à 2008). Sobre, mais dynamique et efficace dans son travail, elle nous précise les motivations de sa présence à l'ONUCI, mais aussi et surtout, les satisfactions qu'elle en tire. « A partir de la MONUC, j'ai eu le goût de vouloir servir les autres, mais surtout d'acquérir une expérience internationale. Depuis



la RDC, je suivais ce qui se passait en Côte d'Ivoire, d'où mon choix de partager ma petite expérience et apporter ma contribution au rétablissement de la paix dans ce pays que j'aime beaucoup ». Beaucoup de satisfaction en retour au sens où «j'ai eu le plaisir de participer à l'organisation de l'élection présidentielle de 2010, qui a été un succès, mais avant cela, je me suis enrichie à l'issue des processus d'enrôlement et d'identification qui ont permis d'apporter une réponse au problème d'identité en Côte d'Ivoire ». Elle explique que son travail consiste le matin à partager les informations avec ses collègues, prendre les instructions de la hiérarchie, avant de procéder à des déplacements réguliers sur terrain pour rencontrer les partenaires dans le cadre du mandat qui est assigné au BER; «nous sommes avant tout, des agents de terrain » précise t-elle. La journée s'achève au bureau par la rédaction et la transmission d'un rapport d'activité journalière. Durant ses temps libres, Christine s'adonne au sport (fitness, marche, et exercices physiques) et adore regarder la télévision pour évacuer le stress des longues et difficiles journées de travail.

7 *L'image de la semaine*



RESOLUTION 1820 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

**LA VIOLENCE SEXUELLE CONSTITUE UNE MENACE
POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE**

Ensemble disons **NON!**

à l'impunité des auteurs d'actes de violences sexuelles

8 Sur ONUCI FM ...

ONUCI FM, la radio de la paix, dont l'objectif premier est d'informer les Ivoiriens dans le sens de la paix et de la réconciliation nationale, vous offre des tranches d'information tous les jours une édition complète du journal à 7h, 8h, 12h et 18h et des brèves tous les heures à partir de 9h. La Radio de la Paix vous propose aussi des reportages et des magazines sur la société, la santé, la culture et le sport. Cette semaine, nous vous invitons à suivre les magazines et reportages suivants :

- **Le lundi 12 décembre**, Onuci Fm reviendra sur la journée des droits de l'homme célébrée le 10 décembre. A 7h40, un dossier de la fréquence de la paix se penchera sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. A 9h40, Garbadrome, votre sketch radiophonique vous expliquera pourquoi l'on peut vivre sans crainte avec les séropositifs.

- **Le mardi 13 décembre**, votre radio de la paix vous propose de suivre à 7h40, un reportage sur les difficultés du village de Piaye qui manque d'infrastructure routière, d'électricité et d'eau. A 09h40, ONUCI FM CULTURE s'intéresse aux activités de la Fondation Rose Marie Guiraud. **Le mercredi 14 décembre**, à 7h40 ONUCI FM ACTION vous présente la Coalition Ivoirienne pour l'Entreprenariat Jeunesse(CIPEJ) qui a assuré la formation d'une centaine de jeunes en entreprenariat. A 9h10, « Dites Moi Docteur », un magazine de santé s'intéresse au bégaiement chez l'enfant. Et à 15h00, Reggaetime vous propose une sélection des meilleurs tubes reggae. **Le jeudi 15 décembre**, à 7h40, ONUCI FM ACTION lève un coin de voile sur l'essentiel des activités menées par l'ONG avocat sans frontières. A 11h25, la fréquence de la paix vous propose une incursion dans le quotidien d'une personne âgée. **Le vendredi 16 décembre**, à 7h40, ONUCI FM vous invite à découvrir le quotidien d'un professeur de jeu d'échec qui nous fait partager

sa passion pour ce jeu. A 11h25, ONUCI FM CULTURE reçoit Marie Josée Hourantier, la directrice du Bin Kadi So, un théâtre-laboratoire qui a contribué au renouveau du théâtre-rituel. A 20 h 00, vous avez rendez – vous avec le meilleur de la musique latine dans Caliente. Tous les samedis de 07h à 12h et les dimanches de 08h à 12h en direct de nos studios, suivez « Samedi et dimanche chez vous » qui vous propose plusieurs rubriques pour agrémenter votre week-end. **Le samedi 17 décembre**, A 8h12, L'invité spécial d'ONUCI FM est une personnalité issue du monde politique, économique, social ou culturel, qui fait l'actualité. A 9h10, la Semaine en Revue reçoit une autre personnalité qui réagit aux principaux événements de la semaine écoulée. A 17h05, Zik culture, votre rendez-vous de l'actualité des arts et spectacles vous plonge dans l'univers culturel tous azimuts. A 18h06, « Destination Musique » passera en revue l'actualité musicale avant de recevoir un artiste de la scène musicale. **Le dimanche 18 décembre**, A 13h10, ONUCI FM vous présente « Espace Enfant », une émission pour les tout-petits. De 16 à 18h, « Dimanche Sport » fera le point de l'actualité sportive ivoirienne, africaine et internationale. A 17h00, « Sans Frontière », votre magazine de voyage et de découverte vous permettra de mieux connaître les sites touristiques, la gastronomie, la musique et culture d'un pays.

Visitez notre site web :

www.onuci.org

FRÉQUENCES ONUCI FM

ABENGOUROU 94.7 • ABIDJAN 96.0 • ADZOPE 96.0 • BANGOLO 91.1 • BONDOUKOU 100.1 •
BOUAKÉ 95.3 • BOUNA 102.8 • BOUNDIALI 90.0 • DABAKALA 93.9 DALOA 91.4 • DANANÉ 97.6
DAOUKRO 94.7 • DUEKOUÉ 91.1 FERKESSEDOUGOU • 104.4 • GUIGLO 93.7 • KORHOGO 95.3
MAN 95.3 • ODIENNÉ 101.1 • SAN-PEDRO 106.3 • SEGUELA 101.8 TABOU 95.3 • TOULEPLEU 93.7 •
YAMOOUSSOUKRO 94.4 • ZUENOULA 95.3

Visitez notre site web : www.onuci.org — Adresse twitter ONUCI : @ONUCINFO

Directeur de publication :

Hamadoun Touré

Redacteur en chef :

Eliane Hervo-Akendengué

Redaction graphique :

Jean Brice N'Doli

Illustrations :

Serge Aliké Assain

Crédit photos :

Basile Zoma, Macline Hien et PIO Bureaux terrains

ONUCI hebdo

Volume 1 • ONUCIhebdo